

Envoi : 18/10/2016

Réception par le Préfet : 18/10/2016

Publication : 21/10/2016



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégalion  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CD-2016-4-2-4

**Séance du** vendredi 14 octobre 2016

## **REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL DE CITIVIA-SEM**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, HELDERLE  
M. HEMEDINGER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER,  
MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP,  
MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT,  
MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :**

MM. ADRIAN, DELMOND, GRAPPE.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. BECHT donne procuration à Mme FUCHS.  
M. HABIG donne procuration à M. STRAUMANN, Président du Conseil départemental.  
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.  
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU les articles L1521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux règles de création et de fonctionnement des sociétés d'économie mixte,

VU l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission lors de sa réunion du 09 septembre 2016

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Donne pouvoir à Madame Catherine RAPP, Présidente de CITIVIA-SEM et porteuse des actions détenues par le Département dans cette société, d'exprimer un vote favorable aux délibérations soumises à l'assemblée générale extraordinaire de la SEM en vue de la réduction de capital projetée, et à toutes

délibérations prises en complément de cette décision ; ce même mandat est donné pour toutes mesures techniques prises par les différents organes délibérants de la SEM pour exécuter cette décision prise par l'assemblée générale extraordinaire de la SEM ;

- Constate pour le Département une provision pour dépréciation de la valeur de l'action à hauteur de 2 573 753,19 €, qui fera l'objet d'un vote lors de la décision modificative n°2 de l'exercice 2016. La ligne budgétaire est la suivante : chapitre 68, fonction 01, nature 6866, programme 3336.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté

Mme Catherine RAPP ne participe pas au vote en tant que  
Présidente de CITIVIA-SEM